

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 25 février (25/02/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite les 19 et 20 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Michel PIRAME (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), **Conseiller Municipal.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

M. Mathieu RICHARD, **Conseiller Municipal.**

M. Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.



AFFAIRES SCOLAIRES

16 – 25 Février 2015

NOUVELLE DENOMINATION DE L'ECOLE DE LA MEGERE – ECOLE « FIRMIN BOUISSET »

Rapporteur : Mme GARRIGUES.

Vu le courrier de l'école de la mégère du 06 février 2015, ayant pour objet dénomination de l'école,

Vu le courrier des élèves des CM1 et CM2 de l'école de la mégère du 06 février 2015.

Vu la décision du conseil d'école du 5 février 2015.

Considérant qu'actuellement l'école de la mégère est nommée par sa situation géographique et ne porte pas de nom.

Considérant que, conjointement, l'école, les élèves de Cm1 Cm2 et le conseil d'école demandent la dénomination de l'école : école Firmin Bouisset.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE la proposition de dénomination de l'école de la mégère : école Firmin Bouisset.

DIT que l'école de la mégère sera désormais dénommée « école Firmin Bouisset ».

Pour copie conforme

Moissac le 26 février 2015

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Moissac. The seal contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' at the top and '1820' at the bottom. A blue ink signature is written over the seal.

Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :